

"Il est complice par ordre": l'avocat de la Niçoise blessée pendant la manifestation charge le préfet et donne des nouvelles de Geneviève

Mis à jour le 24/03/2019 à 10:31

Geneviève Legay, 73 ans, est tombée samedi matin lors d'une charge des forces de l'ordre sur la place Garibaldi à Nice. Sérieusement blessée à la tête, elle a été transportée aux urgences de Pasteur. L'image a fait le tour des réseaux sociaux.

Arié Alimi est avocat et membre de la Ligue des droits de l'Homme. Après l'hospitalisation de Geneviève Legay, 73 ans, qui est tombée ce samedi matin après une charge des forces de l'ordre sur la place Garibaldi à Nice, l'avocat de la militante associative, Arié Alimi, a déposé une plainte pour "violences volontaires avec armes en réunion par personnes dépositaires de l'autorité publique sur personnes vulnérables".

Cette plainte vise "également le préfet, qui est l'autorité civile". Georges-François Leclerc est "complice par ordre", selon Arié Alimi.

Et de préciser le contexte qui motive cette plainte: "Les policiers chargent trois personnes âgées, trois dames, dont Geneviève, qui sont statiques. Elle est conscientes que la manifestation est interdite, ce n'est certes pas une passante mais, en revanche, ce qui est dramatique c'est que le préfet donne de tels ordres. Le préfet donne l'ordre de charger des personnes âgées, il donne l'ordre qu'on leur passe dessus. Il ne pouvait pas se méprendre sur l'attitude de ces vieilles dames".

D'un point de vue médical, la famille de Geneviève Legay est restée entre ce samedi et ce dimanche matin très inquiète. Car "le préfet a donné des instructions fermes à l'hôpital de pas communiquer. C'est troublant, estime Arié Alimi. Les trois filles de Geneviève ont eu du mal à obtenir des infos".

Ses interventions médiatiques ont quand même permis de débloquer cette situation, selon le pénaliste. "On vient d'apprendre qu'elle était dans un état stable. Dans un état de sédation important avec beaucoup de morphine", précise-t-il.

"Son pronostic vital n'est pas engagé à court terme. Dans les 48 heures, elle ne va pas mourir. On espère que son état ne va pas se dégrader à moyen ou plus long terme. Des blessures à la tête c'est toujours incertain pour une personne âgée", déplore Arié Alimi.

<https://www.nicematin.com/greve-mouvements-sociaux/il-est-complice-par-ordre-lavocat-de-la-nicoise-blessee-pendant-la-manifestation-charge-le-prefet-et-donne-des-nouvelles-de-genevieve-308496>

Nice Matin 24/03/2019

""Er ist auf Befehl ein Komplize"": Der Anwalt der während der Demonstration verletzten Niçoise beschuldigt den Präfekten und berichtet über Geneviève.

Geneviève Legay, 73 Jahre alt, fiel am Samstagmorgen bei einem Polizeiangriff auf dem Garibaldi-Platz in Nizza. Sie wurde schwer am Kopf verletzt und in die Notaufnahme (des Krankenhauses) Pasteur gebracht. Das Bild wurde in sozialen Netzwerken gezeigt.

Nach der Krankenhausaufnahme der 73-jährigen Geneviève Legay (...) reichte der Anwalt der Aktivistin, Arié Alimi, Klage ein wegen "vorsätzlicher bewaffneter Gewalt gegen verletzte Personen durch Ordnungskräfte".

Diese Klage richtet sich auch gegen den Präfekten, der die Zivilbehörde ist. Georges-François Leclerc ist "Komplize durch Anordnung", so Arié Alimi.

Um den Kontext zu präzisieren, der diese Beschwerde begründet: "Die Polizisten griffen drei ältere Menschen an, drei Damen, darunter Geneviève, die ruhig standen. Sie weiß, dass die Demonstration verboten ist, sie ist sicherlich keine Passantin, aber das Dramatische ist, dass der Präfekt solche Befehle gibt. Der Präfekt gibt den Befehl, ältere Menschen anzugreifen, er gibt den Befehl, sie anzurempeln. Er konnte die Haltung dieser alten Damen nicht missverstanden haben.

Wegen des Gesundheitszustands blieb die Familie von Geneviève Legay zwischen Samstag und diesem Sonntagmorgen sehr beunruhigt. Weil "der Präfekt dem Krankenhaus verbindliche Anweisungen gab, nicht zu kommunizieren. Das ist beunruhigend", sagt Arié Alimi. „Die drei Töchter von Geneviève hatten Schwierigkeiten, Informationen zu erhalten“.

Seine medialen Interventionen machten es dennoch möglich, diese Situation zu entschärfen, so der Verteidiger. "Wir haben gerade erfahren, dass sie in einem stabilen Zustand ist. In einem Zustand signifikanter Sedierung mit viel Morphium", sagt er. "Sie ist zurzeit nicht in einem lebensbedrohlichen Zustand. Innerhalb der nächsten 48 Stunden wird sie nicht sterben. Es ist zu hoffen, dass sich ihr Zustand mittel- bis langfristig nicht verschlechtert. Kopfverletzungen sind für einen älteren Menschen immer ungewiss", bedauert Arié Alimi.

<https://www.nicematin.com/greve-mouvements-sociaux/il-est-complice-par-ordre-lavocat-de-la-nicoise-blessee-pendant-la-manifestation-charge-le-prefet-et-donne-des-nouvelles-de-genevieve-308496>